

Séance du 29 mars 2024

Le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Premier Adjoint, Thierry GARROS,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
7	5	5
		Pour : 5
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

Mme ADREY Nathalie, Mme CLEMENTE Stéphanie, M. FLOURETTE Jean-Marc, M GARROS Thierry, M. SONILHAC Jacques

Procurat ion(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Mme BARBOT Héléne, M. DUROU Nicolas

Date de la convocation
25 mars 2024

Date d'affichage
25 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Mme ADREY Nathalie

08 avril 2024
et publication du
08 avril 2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	31 886,57
- un excédent reporté de :	182 796,52
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	214 682,09
- un excédent d'investissement de :	4 251,08
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	4 251,08

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	214 682,09
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	214 682,09

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	4 251,08
--	----------

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Premier Adjoint et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SANSAN

Le Premier Adjoint Thierry GARROS

le(s) secrétaire(s) de séance



[Handwritten signature]